



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le 29 septembre à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE, Mrs GRENON, GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice présidents,
Mmes, BOURSIQUOT, MILLERAND, SIGNAT, TURGNE, Mrs GANDAUBER,
MICHAUD J. MACAUD, MICHAUD R, POCH, GRELAUD, LUTARD, RAGEAU,
DRUGEON, ROULIN, MAJEAU, LOUVET, AUBERT, BUREAU, GRADAIVE,
FRANÇOIS, BACHEREAU, MOREAU, LE POULIQUEN, LOURDE

Excusés : M. DOUBLET, GAILLOT

Date de la convocation : 8 septembre 2010.

Présents : 30

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MACAUD.

En prélude de ce conseil communautaire et après avoir accueilli Messieurs Parisi, Rabillé et Brillant pour un rappel des missions du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de Charente-Maritime, puis Madame la lieutenant Cagnon de la Communauté de brigades de gendarmerie de Saintes, accompagnée de l'Adjudant-chef Reyman – Gendarmerie de Saint Porchaire, Monsieur le Président ouvre la séance.

APPROBATION PV DU 15 JUIN 2010.

Adopté à l'unanimité.

MAISON DE L'ENFANCE.

Monsieur le Président accueille Catherine GEOFFROY-DUC, Présidente de l'association « *Les P'tits Cœurs de Saintonge* » pour une présentation du fonctionnement de l'ALSH.

D'une capacité de 100 enfants (40 pour la tranche 3/5 ans et 60 pour la tranche 6/12 ans), le centre est opérationnel depuis le 5 juillet. 186 enfants ont été accueillis cet été pour une fréquentation de 67 enfants par jour, ce qui représente un taux de fréquentation de 76,8%.

En prévision d'un fonctionnement tous les mercredis, une déclaration pour 50 enfants a été adressée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ex DDJS.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Pour encadrer les enfants, l'équipe permanente est composée d'une directrice (Sabrina DUBOIS) ; d'un directeur adjoint (Christophe CHAGNON) et de 5 animateurs. Seule la directrice est recrutée sur un temps de travail de 35 H.

Pour les vacances, l'équipe est portée à 14 animateurs, encadrement compris.

La Présidente de l'association tient à souligner le dynamisme et la qualité professionnelle des animateurs, leur investissement et leur créativité dans l'animation. Elle fait part de la satisfaction des parents comme des enfants sur le bâtiment et les équipements. Les repas sont préparés par le CAT de la Ferme de Magné et sont très appréciés par les enfants.

Elle rappelle que le centre fonctionne tous les mercredis et toutes les vacances, sauf celles de Noël. Pour 2011, le centre devrait être ouvert tout le mois d'août afin de répondre à la demande des parents.

Monsieur le Président accueille Huguette GAILLARD, Présidente de l'association « *Les P'tites Coccinelles de Cœur de Saintonge* » pour une présentation du fonctionnement de la crèche.

En préambule, Madame Gaillard fait un rapide point sur le fonctionnement de « *Roul' Coccinelles* ». 60 enfants fréquentent cette structure, ce qui représente 51 familles. Le taux de fréquentation de janvier était de 75% et a atteint 100% en juin. Le taux moyen de fréquentation s'établit à 82%, bien au dessus du taux référentiel de la CAF fixé à 75%. Les enfants sont âgés de 2 mois à 3 ans révolus. Madame Gaillard fait part de quelques problèmes de propreté sur les salles des fêtes pour l'accueil des enfants.

Pour ce qui concerne la crèche au sein de La Maison de l'Enfance, 29 enfants sont inscrits pour 20 places. Elle fonctionne depuis le 28 août, et son taux d'occupation s'établit d'ores et déjà à 80% ; sachant que 2011 devrait atteindre 100% avec déjà des problèmes de sur-présence.

Ces 2 structures représentent 10 postes à temps plein, 2 contrats aidés de 24 H et 1 contrat aidé de 31 H.

Jean-Claude GRENON fait le point sur les travaux. Si la plus part des entreprises ont donné entière satisfaction, 3 d'entre elles n'ont pas apporté une prestation correcte : EUROVIA pour les enrobés de parking, RIVIERE pour la pose des sols souples, et BARBOTIN pour les menuiseries intérieures. Cette entreprise devrait faire l'objet d'une réfaction sur son Décompte Général Définitif. La signalétique est commandée et devrait être rapidement posée. L'engazonnement devrait être réalisé début octobre.

Monique RIVIERE fait le point sur le fonctionnement général de La Maison de l'Enfance. Les dysfonctionnements rencontrés à la mise en route des équipements sont à ce jour corrigés. Des réunions de concertations sont mises en place entre les différents occupants. Il reste à accueillir les services du Conseil Général dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Monsieur le Président après avoir informé les membres du conseil communautaire de la nécessité de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période du 1 janvier 2010 au 31 décembre 2013 soumet à l'approbation des membres du conseil la signature d'un nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Monsieur le Président fait part de la demande de l'association Les P'tits Loups, présentée lors du dernier comité de pilotage dédié à la compétence Enfance – Petite enfance, souhaitant intégrer le Projet Educatif Local de la Communauté de Communes. Cette demande est par ailleurs relayée par la CAF. Elle permettrait à cette association d'être intégrée au sein de la Maison de l'Enfance en occupant le mardi matin une des salles de l'ALSH. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €uros à cette association. Cette dépense bénéficiera du soutien de la CAF à hauteur de 55% dans le cadre des nouvelles actions engagées dans le contrat enfance jeunesse.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son extension d'activités aux mercredis, Monsieur le Président soumet l'attribution d'un complément de subvention à l'association Les P'tits Cœurs de Saintonge à hauteur de 10 000 €uros.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DE FISCALITE DIRECTE LOCALE.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la loi de finances pour 2010 a modifié l'affectation des impôts directs locaux. Désormais, conformément aux articles 1379 et 1379-0 du CGI, introduit par la loi de finances 2010, la taxe d'habitation est affectée uniquement aux communes et établissements publics de coopération intercommunale.

La CDC doit délibérer avant le 1^{er} octobre 2010 pour instituer, en reprenant par exemple les règles Conseil Général, son propre régime d'abattement de taxe d'habitation ou ne rien faire et dans ce cas là, ce sont les abattements des communes membres qui s'appliqueront à la part départementale transférée.

Le Conseil Général appliquait l'abattement obligatoire pour charge de famille :

- Modification du taux de l'abattement pour chacune des deux premières personnes à charge : taux minimum de 10% porté à 20%
- Modification du taux de l'abattement pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge : taux minimum de 15% porté à 25%.

Les autres abattements : Abattement général à la base, Abattement spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste et abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou valides n'étaient pas votés par le Département.

A défaut, les abattements communaux, calculés à partir des valeurs locatives moyennes communales s'appliqueront sur la part intercommunale : 15 des 16 communes appliquent les seuils minimum de 10 et 15 % (voir ci-dessus).

Monsieur le Président propose d'adopter les règles mises en place par le Conseil général.

Adopté à l'unanimité

Pour information car ceci ne nécessite pas de délibérer, Monsieur le Président rappelle que la loi de finances 2010 a supprimé la taxe professionnelle et l'a remplacée par la contribution économique territoriale (CET). Cette CET est composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les allègements de taxe professionnelle, de droit ou sur délibération, ont été généralement maintenues par la réforme. Cependant, elle les a transposées à la seule CFE.

Conformément au 5.3.2. de l'article 2 de la loi de finances 2010, les délibérations prises au plus tard le 1^{er} octobre 2008 s'appliquent à compter de l'année 2010 aux impositions de la CFE.

Pour clore cette question fiscale, Monsieur le Président fait part de la volonté de l'Etat de geler les dotations versées aux collectivités pendant 3 ans.

MARCHE DES DECHETS.

Monsieur le Président fait part d'un courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 9 septembre 2010, adressé par Monsieur le Sous-préfet de Saintes nous notifiant des irrégularités soulevées par le contrôle de légalité sur notre marché public dédié au traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective et des déchèteries.

Le contrôle de légalité met en avant :

- l'oubli de la publicité au Journal Officiel de l'Union Européenne imposée par le Code des Marchés Publics dans la mesure où ce marché dépassera les 193 000 € HT sur les 3 ans,
- La non-conformité du procès verbal d'installation de la Commission d'Appel d'Offres du 10 avril 2008 qui n'indique pas que les membres de la commission ont été élus dans les conditions prévues à l'article 22-I-5° du Code des Marchés Publics qui dispose que les membres sont élus et non désignés au sein de l'assemblée délibérante. De fait, le contrôle de légalité, via Monsieur le Sous-préfet, nous demande de procéder au retrait du marché et au lancement d'une nouvelle consultation dans le respect des règles de la commande publique.

Il nous faut également procéder à une nouvelle installation de la Commission d'Appel d'Offres en soumettant au vote du Conseil Communautaire sa composition.

Après en avoir débattu et après appel de candidatures auprès des membres du Conseil Communautaire, les membres suivants se sont portés candidats « membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres »

Monsieur Sylvain BARREAUD
Monsieur Jean-Claude GRENON
Monsieur Gérard GAILLARD
Monsieur Patrick MACHEFERT

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 30

Nombre de bulletins exprimés : 30

Majorité : 16 voix

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Monsieur Sylvain BARREAUD : 30 voix
Monsieur Jean-Claude GRENON : 30 voix
Monsieur Gérard GAILLARD : 30 voix
Monsieur Patrick MACHEFERT : 30 voix

➤: Après appel de candidatures auprès des membres du Conseil Communautaire, les membres suivants se sont portés candidats « membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres »

Monsieur Jean-Jacques ROULIN
Monsieur Jacky MICHAUD
Monsieur Didier MAYAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 30
Nombre de bulletins exprimés : 30
Majorité : 16

Monsieur Jean-Jacques ROULIN : 30 voix
Monsieur Jacky MICHAUD : 30 voix
Monsieur Didier MAYAU : 30 voix

Adopté à l'unanimité.

La commission est aussitôt installée.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Montant de l'enveloppe inscrite au budget 2010 : 20 000 €uros
Montant alloué lors de la commission du 16 mars 2010 : 6 250 €uros.

Monsieur Didier MAYAU présente le compte rendu de la commission du 22 septembre 2010 :

RAPPEL : Utilisation des banderoles lors de la manifestation et du logo de la CDC sur les supports de communication.

SOLCANPO.

Montant sollicité : 210 €uros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité pour 210 €uros

AMMARES « En verre au bon endroit »

Cette compagnie, basée à Burie, intervient dans la 3^{ème} édition *Itinéraires d'artistes en Saintonge Romane*.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Il s'agit d'un projet itinérant : *Instants de créations au fil de l'eau* qui se déroulera en plusieurs étapes fluviales de Burie à Port d'Envaux avec la soirée de clôture le 2 octobre sur le Pré Valade.

Budget prévisionnel : 10 970 €uros

Subvention accordée par le Pays et la Région : 3 000 €uros

Montant sollicité : 450 €uros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité pour 450 €uros

ASSOCIATION LES LAPIDIALES.

La fête annuelle du 3 au 12 septembre 2010 permettra de souffler les 10 bougies de la création des Lapidiales.

En 2009, plus de 40 000 personnes ont visité le site.

Budget prévisionnel : 14 350 €uros.

Montant sollicité : 1 500 €uros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité pour 1 500 €uros

ASSOCIATION PARENTS ELEVES DE SAINT PORCHAIRE.

Il s'agit de la 17^{ème} randonnée VTT qui aura lieu le dimanche 26 septembre. Les différents circuits proposés (16, 27, 35, 44 et 52 Kms) traverseront les communes de St Porchaire, Ecurat, Crazannes, Plassay et Port d'Envaux. Cette année encore seront adossés 2 circuits pédestres de 12 et 16 Kms.

L'édition 2009 a rassemblé plus de 800 participants venus du territoire de la CDC mais aussi de toute la région, de Gironde et de Vendée.

La commune de St Porchaire apporte un soutien logistique et la CDC met à disposition les barrières.

Budget prévisionnel : 2 750 €uros

Subvention sollicitée : 450 €uros

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité pour 450 €uros

CENTRE DEPARTEMENTAL DES JEUNES AGRICULTEURS.

La section locale nous a adressé le 13 avril 2010, une demande de subvention à hauteur de 3 000 €uros pour l'organisation de la 57^{ème} finale régionale de labour, regroupant les concurrents des régions Poitou-Charentes et Aquitaine.

Cette manifestation s'est déroulée les 28 et 29 août à Plassay.

Budget prévisionnel : 71 300 €uros

Montant sollicité : 3 000 €uros

Avis de la commission : Avis favorable à hauteur de 1 000 €uros.

Avis du Conseil Communautaire : Le Conseil communautaire après avoir rejeté (17 voix contre et 1 abstention) la proposition de Monsieur Bachereau de porter la subvention à 1 500 Euros, adopte à l'unanimité une subvention à hauteur de 1 000 Euros.

FOYER SOCIAL DU COLLEGE DE SAINT PORCHAIRE.

Depuis plusieurs années, ce stage permet aux élèves des classes de 5^{ème} de découvrir la voile au cours d'un stage organisé au centre départemental de Boyardville. Notre participation à cette 6^{ème} édition permet de plafonner la participation des familles à 90 Euros.

Montant du budget prévisionnel : 8 220 Euros.

Montant sollicité : 1 500 Euros.

Avis de la commission : Adopté à l'unanimité

Avis du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité pour 1 500 Euros

BADMINTON CLUB PONTILABIEN.

Le BCP17 vient d'être validé Ecole de Badminton par la Fédération Française. Plusieurs de leurs jeunes ont intégré l'équipe départementale et l'équipe régionale.

Le club organise le 7 novembre prochain, le 2^{ème} tournoi des Mojhettes ouvert à toutes les catégories de jeunes, le championnat départemental Vétérans en avril 2011, le championnat départemental de doubles Jeunes en mai 2011, et, un tournoi mini bad pour une initiation aux plus jeunes.

Budget prévisionnel : 2 500 euros

Subvention sollicitée : 450 Euros

Avis de la commission : Refus à la majorité (1 abstention). Ne répond pas aux critères.

Avis du Conseil Communautaire : Refus à la majorité (1 abstention).

SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS.

Lors d'un Conseil Communautaire, il a été décidé de recenser les nombres de licenciés (auprès d'une Fédération) au sein des clubs sportifs de chaque commune afin de verser, éventuellement, une aide financière par licencié.

Centre de VOVINAM VIETVODAO de Saintonge à Beurlay : 32

JUDO CLUB de Pont l'Abbé d'Arnoult : 131

CŒUR DE SAINTONGE RUGBY à Port d'Envaux : 65

Club Bouliste de Pont l'Abbé d'Arnoult : 150

Club de marche MILLE-PATTES DE SAINTONGE à Pont l'Abbé d'Arnoult : 45

TRIAL CLUB à Port d'Envaux : 37

APPE BASKET à Port d'Envaux : 117

GYM (lia, country, step) ECHAPEE BELLE à Port d'Envaux : 43

Club TIR A L'arc à Port d'Envaux : 30

Club MOTARD à Port d'Envaux : 19

TENNIS CLUB à Port d'Envaux : 30

CLUB CHASSE à Port d'Envaux : 70

BADMINTON CLUB à Pont l'Abbé d'Arnoult : 72

ARMIJO CARP TEAM à Crazannes : 39

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FORME ET FITNESS à Pont l'Abbé d'Arnoult : 103

CYCLO du VAL D'Arnoult à Pont l'Abbé d'Arnoult : 18

FOOTBALL CLUB de Pont l'Abbé d'Arnoult: 180
FOYER RURAL (Fédération du sport en milieu rural) à Souligonnes : 57
FOYER RURAL (Fédération du sport en milieu rural) de Romegoux : 114
AVENIR CYCLISTE de Nieul les Saintes : 48
ASS SPORTIVE VAL'SANTÉ de La Vallée : 34
CLUB GYM VOLONTAIRE de Geay : 72
Ce qui représente 1 506 licenciés sportifs déclarés par les clubs.

Projection : un soutien de 3 euros par licencié : 4 518 euros ?
Un soutien de 5 euros par licencié : 7 530 euros ?
Un soutien forfaitaire par tranches de licenciés ?
Déterminer une enveloppe qui déterminera le montant par licencié ?

N'ayant pas de réponses pour les communes de : LES ESSARDS, PLASSAY, ST PORCHAIRE, STE GEMME et TRIZAY, les membres du Conseil Communautaire décident de sursoir à cette question.

Sur demande de Monsieur le Président, Monsieur MAYAU aborde le cas particulier de Saintonge Rugby Club.

Didier MAYAU rappelle que le conseil communautaire, à la création du club, avait souhaité apporter son soutien à celui-ci en définissant un partenariat basé sur la mise à disposition d'équipements sportifs, l'entretien et la maintenance d ceux-ci, le prêt de minibus pour les déplacements des équipes.

Suite à la demande formulée par les dirigeants, portant sur une aide financière, le conseil communautaire propose au club de rugby de mettre en place une convention d'objectifs visant à promouvoir une action pédagogique en faveur de l'enfance au travers de manifestations en lien avec le secteur jeunesse. En contrepartie de ces actions, le conseil communautaire propose d'allouer une subvention de 1 500 €uros.

Par ailleurs, le conseil communautaire dans le cadre d'une opération de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Port d'Envaux, apportera son soutien pour la mise en place d'équipements indispensables à la mise en œuvre des actions décrites ci-dessus, à savoir : installation d'éclairage, rénovation des vestiaires et système d'arrosage pour le stade.

Monsieur le Président soumet ces décisions à l'approbation des membres du conseil communautaire.

Pour : 28 voix
Contre : 0
Abstentions : 2 voix.

PLU DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

Monsieur le Président fait part d'un courrier en date du 20 août, par lequel la commune de Saint Georges des Coteaux, en application de l'article L.123-8 du code de l'Urbanisme, nous sollicite pour connaître notre souhait à être consulté au cours de l'élaboration de son projet de plan local d'urbanisme.

En outre, elle souhaite connaître tous les éléments, études techniques ou projets qui pourraient impacter cette élaboration.

Monsieur le Maire de Les Essards informe les membres du Conseil Communautaire de sa réponse favorable à cette demande adressée également à sa commune.

Monsieur le Président soumet notre volonté d'être associé à cette démarche à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE : COMMUNE DE TRIZAY.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 26 août 2010, le conseil municipal de Trizay nous sollicite pour une maîtrise d'ouvrage déléguée sur les travaux d'aménagement touristique des abords de l'église de Monthérault.

Le montant des travaux est estimé à 92 000 €uros HT. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 30% sera déposé auprès des services du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE : MAIRE DE PONT L'ABBE D'ARNOULT.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 17 août, le conseil municipal de Pont l'Abbé d'Arnoult nous sollicite pour une maîtrise d'ouvrage déléguée sur les travaux d'aménagement du Chemin de Prévauté.

Adopté à l'unanimité

VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL

DÉPENSES INVESTISSEMENT

2184-69	meublier maison enfance	15 000 €
2188-69	Autres équipement maison enfance	10 000 €
2313-69	Travaux maison enfance	60 000 €
458175-75	Abords Eglise Monthérault Trizay	92 000 €
458162-62	La Laiterie Nieul	10 000 €
458167-67	Travaux vestiaire Beurly	-15 000 €

RECETTES INVESTISSEMENT

021	Virement à la section de fonctionnement	130 400 €
10222	FCTVA	14 000 €
458275-75	Abords Eglise Monthérault Trizay	27 600 €

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

60612	EDF maison enfance	5 000 €
6068	Autres fournitures	3 000 €
61522	Entretien bâtiment	7 000 €
616	Assurance maison enfance	1 000 €
6232	Inauguration maison enfance	4 000 €
6251	Déplacement	500 €
6262	Téléphone maison enfance	2 000 €
64168	Autres emplois CAE	3 500 €
6411	Personnel titulaire	17 000 €
6236	Catalogues et imprimés	3 000 €
6247	Transports collectifs	350 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	2 600 €
6451	Urssaf	1 500 €
678	Autres charges exceptionnelles	- 180 850 €
023	Virement à la section d'investissement	130 400 €

BUDGET OM

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

6066	Carburants	7 000 €
6152	Entretien bâtiment	5 500 €
61551	Entretien camions	4 500 €
6236	imprimés	200 €
63512	Taxes foncières	10 €
6338	Cotisation solidarité rémunérations	10 €
673	Titres annulées exercices antérieurs Redevance OM	1 200 €
678	Autres charges exceptionnelles	-11 420 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

6419	Remboursement sur rémunérations	7 000 €
------	---------------------------------	---------

Adoptés à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEURS.

Sur proposition de Monsieur le Receveur Communautaires, il est proposé de délibérer sur l'état des non valeurs arrêtées au 13/09/2010 et joint en annexe du présent procès-verbal pour un montant de 7 960,82 €uros.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

➤ **Alertes météo :** Il s'agit des alertes météo transmises par la Préfecture sur les téléphones portables des élus. Monsieur MOREAU, délégué communautaire pour la commune de Port d'Envaux, après avoir rappelé que les élus avaient un devoir d'information et de retransmission auprès des administrés demande si la CDC peut prendre en charge cette mission qui représente un coût élevé.

Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande.

➤ **Maîtrise d'ouvrage déléguée : Commune de Nieul les Saintes.** L'estimation administrative des travaux vient de nous être transmise. Les travaux confiés au Syndicat Départemental de la Voirie sont estimés à 260 000 €uros. Ils seront réalisés en deux phases de 130 000 €uros et intégreront chacune deux tranches. Il convient de délibérer sur la demande de subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 30% pour chacune des tranches.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 15.

A Saint Porchaire, le 26 octobre 2010

Le Président,

Sylvain BARREAUD.